



**PROPOSITION DE SUJET POUR UN CONTRAT DOCTORAL/
Clôture des candidatures le : 31 mai 2026**

| |
|---|
| Laboratoire : <u>LIENSs</u> |
| Titre de la thèse : Les politiques littorales du royaume de France sur ses rivages atlantiques à la fin du Moyen Âge |
| Direction de la thèse directeur·trice·s (<i>grade, HDR</i>) et éventuels co-directeur·trice·s Pierre PRETOU |
| Adéquation scientifique avec les priorités de l'établissement Le sujet inspecte les thématiques littorales et environnementales. Il s'agit d'établir un regard historique sur une des grandes ruptures historiques de la prise en charge des espaces côtiers par les pouvoirs publics, lorsque la France, alors royaume, bascule d'une puissance continentale à une puissance maritime, à la fin du Moyen Âge. |
| Descriptif du sujet (<i>enjeux scientifiques, applicatifs, sociétaux...</i>) La recherche en histoire de la France demeure lacunaire sur ses dimensions littorales, navales ou même maritimes, avant les siècles liés à l'expérience moderne de la grande marine à voile. Pourtant, la force de l'expansion navale française, observable au XVI ^e siècle dans les expéditions de Champlain ou de Cartier, ne peut s'expliquer que par une autre expansion, cette fois-ci de nature littorale, survenue dans les décennies précédentes et qui demeure hélas un angle mort de l'historiographie. C'est bien parce que les succès maritimes de la France au XVI ^e siècle ne sont pas venus de rien, que la fin du Moyen Âge français constitue un enjeu de recherche historique. À la fin du Moyen Âge, d'une forme de puissance continentale quasi exclusive, le royaume de France a basculé vers la puissance littorale et maritime qu'elle ne maîtrisait pas. La Guerre de Cent Ans en fut un moteur remarquable, car les souverains Valois furent contraints d'innover pour contrer l'adversaire anglais qui leur contestait la maîtrise des côtes. C'est ce changement, également lié à la capture du port de La Rochelle par la France, qui est au cœur de la recherche proposée ici. En moins de deux siècles, du règne de Philippe VI de Valois à celui de François 1 ^{er} , le royaume de France est parvenu à conquérir son rivage atlantique, de Bayonne jusqu'à Dunkerque, en un seul tenant. Cette conquête pose question, en ce que les outils de gouvernement des hommes liés à la genèse française de l'État moderne étaient initialement totalement inadaptés à la maîtrise de ces espaces et de leurs populations, très souvent jugées «sans aveu» d'obéissance, pour ne pas écrire «rebelles» en tout. Or, à la différence de l'expérience anglaise ou néerlandaise, le royaume de France précipite ces populations sous une pluie d'exigences formelles d'écritures, en croissance constante, visant la surveillance attentive d'habitants peu sédentaires ainsi que de leurs organisations très éloignées des cadres théoriques de la féodo-vassalité. En peu de mots, l'hypothèse posée consiste à caractériser la genèse d'une puissance côtière française qui n'a ni reposé sur la tentation d'une thalassocratie, ni sur celle d'une domination des mers bordières, car c'est par la bureaucratie liée à l'État moderne que le royaume de France a entrepris de bâtir sa puissance littorale. Dans la seconde moitié du quinzième siècle, ces efforts sont lisibles dans les premières politiques d'amarinage |

des populations et des premières tentatives d'inscription maritime des habitants sur la « ligne de mer » qui inquiète les Valois en ce qu'ils se défient de l'obéissance de ceux qui la traversent.

L'enjeu de la thèse consiste donc à tenter de caractériser et de faire émerger une politique littorale française médiévale entre les XIV^e et XV^e siècles. C'est la raison pour laquelle le pluriel reste de mise dans le libellé. Il s'agira aussi d'observer le déploiement des officiers de l'Amirauté sur les rivages atlantiques, puisque le littoral languedocien, qui n'intéressera pas ici la thèse, n'a pas vu cette administration s'y développer, tant cet effort politique semble devoir être réservé aux rivages de l'Ouest.

Les archives de cette histoire sont à trouver dans une multiplicité d'actes royaux spécifiques aux ports et rivages contrôlés ainsi que leurs arrière-pays. Il n'existe pas de réglementation globale médiévale au Moyen Âge tardif : c'est donc en recoupant les parallélismes de formes et les mesures locales que l'on parvient à recomposer une politique générale pouvant faire sens élargi et intention royale pour l'atlantique. La fiscalité pèse grandement et ses sources, à travers les supplices fiscales, permettent d'observer les développements économiques ainsi que les premières formes françaises de gestion du risque littoral, en particulier, le guet de mer, les submersions et les tempêtes, à l'occasion d'un geste d'exemption fiscale par lequel la couronne soulageait les contraintes extraordinaires pesant sur ces espaces, tout en activant des fronts de colonisation attractifs dans les seigneuries littorales. Une telle collecte d'archives se révèle donc être tous azimuts, ce qui serait impossible pour une recherche doctorale d'évidence très chronophage pour une thèse, si l'équipe d'accueil n'y avait pas déjà pourvu par un travail de collecte en base de données livrée en 2018. Cette base, dénommée ESTRAN, pilotée par Mathias Tranchant (aujourd'hui PR à UBS) et menée par un contrat d'IGE chargé du repérage et de la numérisation des actes souverains en matière maritime est toujours possédée par le LIENSs. Ce travail, réalisé par Sébastien Hamel (aujourd'hui IGR à l'IRHT) rend possible désormais ce qui le ne serait pas normalement.

Contexte partenarial (*cotutelle internationale, EU-CONEXUS, partenariat avec un autre laboratoire, une entreprise...*)

Il n'est pas prévu de partenariat international particulier car le terrain d'études est national. La doctorante ou le doctorant auront toutefois à travailler en lien et en réseau avec le GIS Histoire et Sciences de la Mer.

Impacts (*scientifiques, technologiques, socio-économiques, environnementaux, sociaux...*)

L'enjeu de ce projet doctoral demeure un enjeu de recherche fondamentale à l'heure où la France s'interroge à nouveau sur le devenir de ses rivages, tant dans la compétition internationale, que face aux risques liés au changement global. Or, nous n'avons pas aujourd'hui le recul historique complet sur ces questions qui demeurent aveugles ou de niche : la genèse historique et médiévale de l'expansion française sur ses littoraux demeure inconnue, comme écrasée par le passé de la grande marine à voile des siècles modernes. Or c'est à l'époque médiévale que la trame fut jetée, tant en matière de gouvernement que de d'exploitation, éléments qui expliquent grandement la singularité française qui vise avant tout la mobilisation des populations côtières, plutôt que la captation des flux internationaux sur le modèle britannique, le tout lié à une défiance initiale motivée par la très rapide transformation de la puissance continentale française en puissance littoriale. Il s'agit donc aussi de rendre à la France une partie de son patrimoine littoral oublié, à l'heure où la prise de recul politique le nécessite particulièrement. Il est à noter que les autorités académiques liées à la Marine nationale, après des années consacrées aux seuls siècles de gloire de la marine à voile, ont entamé de nouvelles inflexions chronologiques pour étoffer leur politique patrimoniale et leurs formations auprès de spécialistes en dehors du champ moderne, laissant présager de possibles développements professionnels au Musée national de Marine, au Service historique de la Défense, ou encore à l'École navale, trois institutions qui actuellement desserrent leur politiques historiques ressenties comme trop centrées sur l'époque moderne. Si la thèse est financée, la candidature retenue aura à prospecter et à s'associer avec les acteurs du patrimoine de la Marine nationale et ses associations savantes académiques ou archivistiques.

Programme de travail du doctorant (tâches confiées au doctorant)

Le programme de travail du doctorat en histoire s'appuie classiquement sur quatre piliers : l'enquête bibliographique, la collecte archivistique, la vie scientifique, la rédaction finale. S'agissant de bibliographie, le travail sera facilité en cas de succès d'une candidature issue d'un Master Histoire développant la recherche en thématiques mer et littoral. S'agissant d'archives, la base de données ESTRAN sera facilitatrice mais ne dispensera pas de compléments en archives départementales, au Trésor des Chartes, et auprès des *National Archives* pour les *Gascon Rolls* pour lesquels nous avons des accès numérisés. Enfin s'agissant de rédaction, elle est classiquement très lourde dans la discipline, ce qui explique qu'elle se doit d'être prévue très largement en fin d'exercice.

Calendrier de réalisation

Les quatre secteurs d'activité s'étalent sur trois années séquencées qui font place progressivement au travail d'écriture. Le travail bibliographique devra être achevé en début année 2. Le travail archivistique en fin d'année 2. La rédaction en fin d'année 3. La rédaction d'articles et les activités scientifiques s'étaleront entre année 1 et 3.

Accompagnement du doctorant / Fonctionnement de la thèse (*accompagnement humain, matériel, financier, en particulier pour la prise en charge du fonctionnement de la thèse et des dépenses associées*)

La doctorante ou le doctorant seront accueillis par l'équipe ESTRAN de l'UMR LIENSS, ainsi que par le groupe des jeunes chercheurs du GIS histoire et sciences de la mer. Un fonctionnement de 1000 euros annuels est associé sur les crédits de l'équipe Etran tandis qu'une bourse ponctuelle pourra être sollicitée, selon le besoin, en fin d'exercice pour faire face aux frais éventuels de l'année 3.